

**Reprise de la session du conseil municipal du 6 octobre 2003, tenue le 22 octobre 2003 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.**

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire  
Guy Caron, conseiller  
Paul-Eugène Gagnon, conseiller  
Gaston Beauchesne, conseiller  
Martine Plante, conseillère  
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent  
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Période de questions**

**A. Administration générale**

1. Districts électoraux
2. Règlements d'emprunt / autorisation d'emprunt à la caisse Populaires Desjardins de Sainte-Luce-Luceville
  - 16 000\$ R-2003-36
  - 70 000\$ R-2003-33
  - 200 000\$ R-2003-37
3. Demande de financement, activités d'athlétisme
4. Inforoute à large bande
5. Référendum / adoption du règlement (zone 6A)
6. Fabrique de Luceville / demande
7. Règlement d'emprunt R-2003-38 / résolution
8. Règlement d'emprunt R-2003-40 / résolution
9. Laury-Ann Bernier / fille de Nicole Brillant et de Pierre Bernier – secteur Luceville

**B. Sécurité publique**

**C. Transport**

1. Rue Côté et rue des Coquillages / lumières de rue
2. Déneigement des cours / ouverture des soumissions

**D. Hygiène du milieu**

**E. Urbanisme**

1. Rue des Coquillages
2. Dossier Marius Bouchard / notaire/achat de terrain
3. Source Nadeau
4. CPTAQ / demande d'exclusion
5. PIA / démarche d'élaboration d'un règlement sur les PIA (**copie**)
6. Rang 2 Est / demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement du Québec

**F. Loisirs et culture**

1. Carrefour jeunesse-emploi / Des études collégiales dans La Mitis

**G. Édifice et machinerie**

**H. Divers**

1. Kingsey Falls

733-2003

**Ordre du jour**

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

**Période de questions**

**Districts électoraux / reporté**

734-2003

**Règlement d'emprunt / autorisations d'emprunt à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser à faire les emprunts temporaires à la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville à 90% des montants autorisés par les Affaires municipales concernant les règlements d'emprunts R-2003-36 / R-2003-33 / R-2003-37. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer.

Adopté

**Demande de financement pour les activités sportives à l'extérieur de Sainte-Luce/ refusé**

**Inforoute à large bande/ information**

**Référendum / adoption du règlement (zone 6A) suivant les demandes de participation à un référendum en fonction d'un second projet.**

**RÈGLEMENT No R-2003-41**

**TITRE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #348-93 ET SES AMENDEMENTS AUX FINS D'AJOUTER UN USAGE PERMIS DANS LA ZONE 6 (A).**

---

Considérant que le 4 janvier 1993, le Conseil municipal de l'ancienne municipalité de Sainte-Luce a adopté, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 348-93 relatif au zonage ;

Considérant que la municipalité peut, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement de zonage ;

Considérant que l'implantation d'un usage non-agricole n'est possible que par une déclaration de droit acquis à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ou par une autorisation obtenue de ce même organisme ;

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Luce juge opportun d'apporter des modifications au règlement de zonage et ses amendements pour la zone 6 (A) en ce qui a trait à l'autorisation d'un usage spécifique d'embouteillage d'eau;

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Luce juge opportun d'apporter des modifications

Pour ces raisons, il est proposé par Paul-Eugène Gagnon, appuyé par Martine Plante et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Luce adopte le règlement R-2003-41 et statue par ce règlement ce qui suit :

### 1. MODIFICATIONS AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE 6 (A)

Pour la zone 6 (A), l'usage "industrie de l'eau naturelle" est permis.

### 2. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

À la grille des spécifications du règlement de zonage, à la ligne "AUTRE USAGE PERMIS", inscrire "*note 12*" vis-à-vis la colonne correspondant à la zone 6 (A).

Au bas de la grille des spécifications, ajouter la note 12:

*12. Industrie de l'eau naturelle (2095)*

### 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

735-2003-

**Fabrique de Luceville / demande**

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ à la Fabrique de Luceville concernant son souper annuel.

Adopté

736-2003

**Règlement d'emprunt R-2003-38 / résolution**

Proposé par: Guy Caron  
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de modifier l'article "7" du règlement d'emprunt R-2003-38.

L'article "7" devra se lire ainsi:

Résidence unifamiliale	1 unité
Ferme	1 unité
Entrepôt	1 unité

Le présent règlement en fait partie intégrante

Adopté

737-2003

**Règlement d'emprunt R-2003-40 / résolution**

**Amendement au règlement R-2003-40**

**Règlement pourvoyant à un emprunt de 102 000 \$ pour le prolongement du réseau d'égout domestique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce**

Proposé par: Martine Plante  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de modifier l'article "4" et d'abroger l'article "5.2" du règlement R-2003-40:

L'article "4" doit se lire ainsi:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui se situe de la Côte de l'Anse / 132 Ouest, du numéro civique 115 au 135 inclusivement, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées selon l'article "5" à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Le présent règlement en fait partie intégrante.

Adopté

738-2003

**Laury-Ann Bernier / règlement des naissances**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 75 \$ dans le compte de Laury-Ann Bernier à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville et ce selon le règlement des naissances.

Adopté

739-2003

**Rue Côté et rue des Coquillages / lumières de rues**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Jean-Pierre St-Amand, électricien pour le raccordement de lumières de rues sur la rue Côté et la rue des Coquillages.

Adopté

**Déneigement des cours / ouverture des soumissions**

Ouverture: 22 octobre 2003 à 20 heures

Présences: Le conseil municipal  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Secrétaire-trésorière adjointe  
Gilles Langlois

Soumissionnaires: Bruno Brillant	3 450.75 \$
Gilles Langlois	4 025.88 \$

740-2003

**Déneigement des cours / soumission**

Proposé par: Gaston Beauchesne  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Bruno Brillant pour le déneigement des rues pour l'hiver 2003-2004 au montant de 3 450.75 \$ taxes incluses.

Rue Place des Villas  
Rue des Coquillages

Adopté

**Rue des Coquillages / reporté**

741-2003

**Dossier Marius Bouchard / notaire**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Me Christine Brillant, notaire, afin de procéder à l'achat d'un terrain situé sur le lot 189-5 et une partie du lot 189 d'une superficie d'environ 435,629 pieds carrés au montant de 65 344\$, appartenant à Marius Bouchard. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans le dossier. (Ref: Christian Couillard, arpenteur-géomètre, préparé le 18 septembre 2003 sous le numéro 5177)

Adopté

**Source Nadeau / reporté**

**CPTAQ / demande d'exclusion / reporté**

742-2003

**PIA /démarche d'élaboration d'un règlement sur les PIA**

Proposé par: Guy Caron  
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Paul Gingras, urbaniste de la MRC de la Mitis afin d'élaborer un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA). Le mandat autorise la première étape de la proposition " Inventaire analytique et photographique"

Adopté

743-2003

**Rang 2 Est / demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement du Québec.**

Proposé par: Martine Plante  
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Delfar Experts-Conseils à demander au Ministère de l'Environnement du Québec un certificat d'autorisation concernant le prolongement du réseau d'aqueduc dans le Rang 2 Est de Sainte-Luce.

Adopté

**Carrefour jeunesse emploi / des études collégiales dans La Mitis/  
reporté**

744-2003

**Kingsey Falls**

Proposé par: France St-Laurent  
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de la Ville de Kingsey Falls concernant la modification de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relativement au développement domiciliaire en milieu rural, qui permettrait deux types de développement sans passer par la CPTAQ.

Adopté

**Période de questions**

745-2003

**Levée d'assemblée**

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22 heures la session soit levée.

Adopté

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Gaétan Ross directeur général  
et secrétaire-trésorier